



République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

Séance du mardi 14 juin 2022

Date de la convocation : 09/06/2022

Membres en exercice : 15 *L'an deux mille vingt-deux et le quatorze juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Frédéric DAUPHIN, à 18 h 30*

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Présents : Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU, Sabine PTASZYNSKI, Dorothee DUPONT, René SAMUEL, Gisèle JOSEPH, Gérard MARTIN, Patricia VILLEMAIN, Jean-Marie DUBOIS, Stéphanie MICHOT, Aurélie DURAND, Joëlle BLANCHARD

Représentés : Philippe BOTALLA

Excusés :

Absents : Farid RAHMOUN, Maxime SZUMIEL

Secrétaire de séance : Patricia VILLEMAIN

DE_2022_023 - Objet : Décisions modificatives budgétaires - Budget Principal

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget principal de l'exercice 2022 nécessitent de voter des crédits supplémentaires ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

RF
SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/06/2022
004-210401451-20220614-DE_2022_023-DE



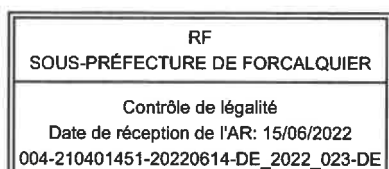
République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
6232	Fêtes et cérémonies		3 300,00
637	Autres impôts, taxes autres organismes		300,00
60632	Fournitures équipements (banderole)		470,00
6236	Flyers, affiches		130,00
6237	Publications		1 200,00
6574	Subventions aux associations		-5 400,00
615221	Entretien, réparations de bâtiments		2 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux		2 317,60
60612	Energie, électricité		3 300,00
7788	Remboursement sinistres vent violent	4 317,60	
6419	Remboursements rémunérations agents	3 300,00	
60621	Combustibles		5 500,00
6122	Crédit-bail mobilier		-5 500,00
TOTAL :		7 617,60	7 617,60

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2033	Frais d'insertion annonces		3 200,00
10226	Taxe d'aménagement	3 200,00	
TOTAL :		3 200,00	3 200,00

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal par DOUZE VOIX POUR et UNE ABSTENTION : Mme BLANCHARD Joëlle, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus values de recettes indiqués ci-dessus.





République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérécoeurs citoyens » sur le site <http://www.telerecoeurs.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

À Peipin, le 15 juin 2022



Frédéric DAUPHIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15/06/2022
et publié ou notifié
le 14/08/2022



RF
SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/06/2022
004-210401451-20220614-DE_2022_023-DE